



La polyphonie et discours rapporté dans les discours de Macron

Naglaa Feissal Abdelraouf TAHA
Assistante à la faculté des Lettres-Département
de français- Université de Damitte

Abstract

Dans notre vie quotidienne, nous faisons appel à la polyphonie. Quel que soit le domaine de discours est social, économique, culturel ou politique, chacun de nous a une expérience de pratiquer ce phénomène. Donc, dans le discours politique, surtout électif, Macron pendant sa campagne présidentielle, a le but de convaincre et persuader le peuple pour gagner ses voix. Nous trouvons qu'il a recours seulement au discours direct, pour renforcer son point de vue et pour être authentique quand il rapporte les paroles mêmes.

Mots clés: Macron, élection, discours rapporté, polyphonie.

Article history:

Received 18 September 2022

Received in revised form 16 October 2022

Accepted 8 November 2022

التعددية الصوتية والكلام المنقول في خطابات ماكرون

نجلاء فيصل عبد الرؤوف طه

معيدة – قسم اللغة الفرنسية – كلية الآداب – جامعة دمياط.

المستخلص

في حياتنا اليومية، نستخدم تعدد الأصوات مهما كان مجال الخطاب اجتماعيًا أو اقتصاديًا أو ثقافيًا أو سياسيًا، فلكل منا خبرة في ممارسة هذه الظاهرة. لذلك فإنه في الخطاب السياسي، وخاصة الانتخابي، يهدف ماكرون خلال حملته الرئاسية إلى التأثير في الناس وإقناعهم بالفوز بأصواتهم، فنجده يستخدم الكلام المباشر فقط؛ لتعزيز وجهة نظره، ولكي يكون صادقًا عندما ينقل الكلمات نفسها.

الكلمات المفتاحية: ماكرون- انتخابات- الكلام المنقول- تعدد الأصوات.

تاريخ المقالة:

تاريخ استلام المقالة: 18 سبتمبر 2022

تاريخ استلام النسخة النهائية: 16 أكتوبر 2022

تاريخ قبول المقالة: 8 نوفمبر 2022

1. Introduction

Dans les interactions quotidiennes, tous les locuteurs ont recours à la polyphonie et le discours rapporté. Ils rapportent les dires d'une tierce personne soit de manière directe ou indirecte. Nous abordons ces phénomènes théoriquement et pratiquement. Nous allons analyser à titre d'exemples quelques discours de Macron qui a été prononcés pendant son élection présidentielle en 2017. Nous allons recours à des transcriptions écrites publiés sur le site <https://en-marche.fr/articles/discours>.

Nous exposons tout d'abord l'origine de la théorie de polyphonie qui est apparu avec le philosophe Mikhaïl Bakhtine 1970 sous le nom « Dialogisme », puis il a été développé par Ducrot 1984. Ensuite, nous choisissons comme fait polyphonique d'expliquer les formes traditionnelles du discours rapporté : le discours direct (DD), le discours indirect (DI) et le discours indirect libre (DIL), puis les analyser dans quatre discours de Macron. Nous nous demandons si ce phénomène est une caractéristique inhérente aux discours de Macron ou non.

2. Le terme polyphonie

L'origine de ce terme vient de la musique qui signifie une combinaison de plusieurs mélodies musicales qui sont été chantées ou jouées en même temps. Dans la linguistique, la définition est très proche de la définition précédente ; la polyphonie comprend deux lexèmes : « poly » qui signifie plusieurs et « phonie » qui signifie voix. Alors, nous pouvons le définir tout simplement comme la pluralité des voix ou la multiplicité des points de vue dans le discours.

2.1 Origine de la polyphonie

Mikhaïl Bakhtine a introduit ce concept dans la littérature sous le nom « dialogisme », à travers son analyse du roman de Dostoïevski, dans son œuvre intitulé Problèmes de la poétique de Dostoïevski (1970). Selon lui, le principe dialogique base sur : *« la vie du mot, c'est son passage d'un locuteur à un autre, d'un contexte à un autre, d'une collectivité sociale, d'une génération à une autre. Et le mot n'oublie jamais son trajet, ne peut se débarrasser*

entièrement de l'emprise des contextes concrets dont il a fait partie. » (Bakhtine 1970 :263) c'est-à-dire, le dialogisme implique les discours d'autrui où nous n'entendons pas dans l'énoncé la seule voix du locuteur principal, mais aussi, d'autres voix d'autres locuteurs.

Ainsi, chaque discours selon Bakhtine contient nécessairement de traces des discours précédents ou discours d'autrui. Dans son œuvre *Esthétique et théorie du roman* (1978), il montre toutes les formes et tous les symboles des discours d'autre, non seulement le discours rapporté :

« Toute causerie est chargée de transmissions et d'interprétations des paroles d'autrui. On y trouve à tout instant une "citation", une "référence" à ce qu'a dit telle personne, à ce qu' "on dit", à ce que "chacun dit", paroles de l'interlocuteur, à nos propres paroles antérieures, à un journal, une résolution, un document, un livre... La plupart des informations sont transmises en général sous forme indirecte, non comme émanant de soi, mais se référant à une source générale non précisée : "J'ai entendu dire", "on considère", "on pense". [...] Parmi toutes les paroles que nous prononçons dans la vie courante, une bonne moitié nous vient d'autrui.»

Pour le discours rapporté, il expose dans *Marxisme et la philosophie du langage* (1929) « le discours rapporté est discours dans le discours et énoncé dans l'énoncé, mais en même temps discours sur le discours et énoncé sur l'énoncé » (1929 : 161), il est en fait très appliqué à différentes formes de dialogisme ou de polyphonie.

Nous pouvons conclure que le dialogisme vient des travaux de Bakhtine et qui signifie qu'on n'entend pas la seule voix de locuteur principal, mais la voix d'autres dans le même énoncé.

De manière équivalente, ce concept a été exposé par d'autres linguistes, sous le nom *polyphonie*, qui est apparu pour la première fois avec les travaux de Ducrot(1984) et puis ceux qui s'en inspirent comme la ScaPoLine. Nous concentrons seulement dans ce travail sur l'approche de Ducrot.

2.2 La polyphonie de Ducrot

Dans *le dire et le dit* (1984), Ducrot dépend sur les idées de Bakhtine en développant sa théorie, et introduit le concept *Polyphonie*. Selon lui, le terme de polyphonie « *a toujours été appliqué à des textes, c'est-à-dire à des suites d'énoncés, jamais aux énoncés dont ces textes sont constitués. De sorte qu'elle n'a pas abouti à mettre en doute le postulat selon lequel un énoncé isolé fait entendre une seule voix* » (Ducrot, 1984 :173)

Il soutient que les énoncés peuvent, dans un certain sens, être interprétés non pas comme des faits d'un seul locuteur, mais comme divers « êtres de discours » abstraits qui peuvent être identifiés à l'interlocuteur ou à l'action d'un tiers.

L'élément de théorie qui s'exprime de manière réflexive où selon le contexte, le locuteur est le responsable du discours ou du point de vue. Il parle de « l'identité du sujet parlant » (1984 : 171).

La théorie de polyphonie a plusieurs dimensions ; il se rapporte à la sémantique car il dépend du sens de l'énoncé. Elle est considérée discursive où elle se focalise sur les effets du discours. Elle fournit des instructions sur la façon d'interpréter les énoncés ; c'est pourquoi, elle est structuraliste. Sa fonction se varie selon le domaine du discours.

La polyphonie énonciative a été décrite par Ducrot ; sa théorie affirme que les énoncés révèlent de la superposition de plusieurs voix dans l'énonciation et le locuteur, c'est le sujet de la polyphonie. Par conséquent, Ducrot distingue entre l'énonciateur, le locuteur et le sujet parlant :

-Le sujet parlant est un être empirique en chair et en os, comme l'auteur d'une œuvre littéraire.

-Le locuteur est l'être de l'énoncé, responsable de l'énoncé, auquel se réfère le marqueur à la première personne, c'est-à-dire la personne donnée dans l'énoncé comme la source de l'énoncé.

-L'énonciateur fait partie de « ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on

leur attribue des mots précis ; s'ils parlent, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (Ducrot 1984 : 204)

Après avoir exposé la théorie de Bakhtine et de Ducrot, et distingué entre la polyphonie et le dialogisme, nous voyons que ces notions englobent le cadre du discours rapporté. Ainsi, nous intéressons d'analyser les trois formes du discours rapporté dans quelques discours de Macron, comme fait polyphonique. Nous cherchons comme Macron insère d'autres locuteurs dans ses discours.

3. Le discours rapporté

Selon Rosier (1999), elle ne traite pas le discours rapporté de point de vue grammatical, mais il s'attache d'une part à rhétorique et stylistique, et d'autre part, de la citation et l'autorité d'autres part. Elle ajoute que « *le discours rapporté s'inscrit dans le cadre d'une linguistique de l'énonciation, centrée sur l'activité du sujet parlant* » (Rosier, 2008 : 35).

Alors, l'étude du discours rapporté nous permet de voir comment le locuteur invoque le discours d'autres locuteurs dans son propre discours. Par conséquent, Bakhtine appelle le discours rapporté, « les paroles d'autrui ».

Les notions de polyphonie et de dialogue développées par Bakhtine sont utilisées parallèlement au discours rapporté. En d'autres termes, selon lui, le dialogisme est toute forme de présence d'autrui dans le discours et la polyphonie c'est la concomitance de plusieurs voix dans le discours.

Nous nous intéressons à la notion de Ducrot « double énonciation », où il y a deux situations et donc deux *ici* et *maintenant*. Le temps et l'endroit sont différents dans les deux situations. Nous considérons le discours rapporté ou la double énonciation comme forme polyphonique car il y a la présence de discours d'autre dans son propre discours. Nous cherchons les trois formes du discours rapporté (Discours direct, discours indirect et discours indirect libre) dans les discours de Macron.

3.1 Le discours direct (DD)

C'est le type le plus fréquent dans la vie quotidienne, aussi dans les discours de Macron. Cette forme implique des indices qui le distinguent dans la langue écrite. Il contient des signes typographiques comme les *guillemets et les deux points*, un verbe introducteur et la concomitance des temps. Il faut distinguer dans l'énoncé entre le discours citant et le discours cité. Le discours citant comprend le verbe introducteur, mais le discours cité se trouve entre guillemets et précède de deux points.

Ex. J'en entends certains dire : « Pensez-vous, il a 39 ans. Qu'est-ce qui va se passer quand il sera face M. POUTINE, à M. TRUMP ? ». (Disc. de Lille, ligne 202/p.5)

Ex. une jeune femme est venue me voir en me disant : “moi, on m'empêche de travailler avec le voile”. (Disc. de Lyon, ligne 224/p.6)

Dans ces exemples, il y a une frontière entre le discours cité et le discours citant.

Les verbes introducteurs, selon Rosier (2008), se divisent en quatre catégories : les verbes de parole (dire, crier. . .), les verbes de sentiment (penser. . .), les verbes « faisant référence » à l'écrit (noter, écrire. . .) et les verbes-gestes (désigner. . .).

Claire Blanche (2010) ajoute que ces verbes sont à la forme affirmative et que les verbes les plus fréquents dans les conversations se limitent à *dire, répondre et demander*.

Alors, le DD contient deux situations d'énonciation distinctes, c'est-à-dire, au plan énonciatif, le discours cité et le discours citant conserve la triade énonciative (je-ici-maintenant) ; chacun a son propre déictique. Les déictiques du discours cité réfèrent à la situation originelle, tandis que les déictiques du discours citant s'interprètent en fonction de la situation immédiate. Authier-Revuz affirme que :

« Le DD constitue le seul cas dans la langue, où plusieurs je ou tu ou ici ou maintenant peuvent prendre, dans une seule phrase, des valeurs différentes »

Exemple

*Il y a quelques semaines, un reportage passait sur le mouvement dans le Nord, En Marche ! Et le journaliste demandait à quelques-uns, toutes celles et ceux qui étaient, je crois, autour de Christophe, s'ils avaient voté jusqu'ici à gauche, et la moitié de la salle a levé la main. Puis, le même journaliste a demandé « **qui ici avait voté la dernière fois à droite ?** », et la moitié de la salle a levé la main. (Disc. de Lille, ligne 19/p.1)*

Dans cet exemple, le discours citant contient du verbe introducteur (*a demandé*), et le discours cité précède de deux points et est entouré par les guillemets. *Ici* qui se trouve dans le discours cité réfère à la situation originelle.

*Je ne veux plus entendre des femmes et des hommes qui expliquent : « **J'ai encore le droit de rester un peu au chômage.** », ou bien qui disent : « **On ne me propose rien.** ».* (Disc. De Lille, ligne 363/p.9)

Le *je* de discours citant réfère au locuteur du discours, Emmanuel Macron, mais le *je* et *me* de discours cité ne réfère pas au locuteur du discours Macron, il réfère à un autre locuteur, soit une femme ou un homme qui parle du chômage. Alors, la référence des déictiques du discours cité revient la situation d'énonciation originelle, et non la situation du discours citant.

Parfois, nous pouvons interpréter les déictiques du discours cité à travers les informations fournies au discours citant. Cette caractéristique que Berrendonner appelle « l'opacité déictique », et il est fondamental dans le discours direct.

Exemple

*J'étais hier, avec beaucoup de commerçants, d'artisans, à Lens, et il y avait Gervais MARTEL, que vous connaissez bien... Il disait une chose très vraie - son père était mineur-, il disait : « **mon père qui est mort avant que tout cela ne ferme me disait dès le début des années soixante-dix : la mine ça ne pourra pas durer** ». (Disc. de Lille, ligne 88/p.3)*

La référence de *Mon père* peut déterminer facilement à travers les informations présentées au discours citant, ainsi, il réfère à Gervais Martel.

Nous pouvons conclure les caractéristiques du discours direct, il y a une deux locuteurs distincts avec deux discours hétérogènes, mais chacun a son déictique et domaine énonciatif particulier. La polyphonie de discours direct consiste de l'existence de deux locuteurs : locuteur originel et locuteur rapporteur.

3.2 Le Discours indirect (DI)

La forme canonique du discours indirect (désormais DI) contient un verbe introducteur suivie d'une proposition de subordination introduite par *que* qui unifie les deux discours. Le DI représente l'image que le locuteur donne au sens de l'acte d'énonciation autre. Le locuteur a la possibilité de traduire les propos cités par plusieurs manières car cette reformulation ne contient pas les mêmes mots qui sont rapportés, mais plutôt, le contenu de pensée de l'énonciateur du discours cité.

Alors, la fidélité du DI est basée sur l'invariance sémantique et ne concerne pas l'existence des mots exacts. Le DI supprime aussi toute autonomie au discours cité et le subordonne à l'acte d'énonciation du discours citant. Il n'y a pas une distinction entre l'orale et l'écrit et ne possède guère qu'un seul moyen d'introduire le discours cité ; c'est le verbe introducteur suivi d'un complétif objet. (Maingueneau, 2009 :120)

C'est pourquoi, le DI a besoin de comprendre le message de l'énoncé, et le locuteur reformule les paroles autres à son système de pensée, en d'autres termes, il recourt à ses propres mots quand il cite les paroles d'autrui.

Donc on trouve une différence entre les marques du DD de DI, où il y a une absence des signes typographiques qui sépare le discours citant du discours cité, comme les guillemets et les deux points. Le verbe introducteur est au passé qui change les verbes du discours cité à l'imparfait. Le DD et le DI sont deux modes indépendants, sur le plan énonciatif, car chacun véhicule des valeurs différentes et

rapporte différemment les paroles autres ; « Le DI n'est pas le résultat d'une transformation mécanique d'énoncés au DD ; aucune de ces deux stratégies n'est première, il s'agit de deux modes de citation indépendants qui correspondent à deux perspectives complémentaires. » (Maingueneau 2009 : 121)

Anne Reboul (2000) suppose que : « la distinction majeure entre un énoncé au style direct, et un énoncé au style indirect réside dans l'interprétation des déictiques. »

Il y a deux situations d'énonciation distinctes avec des déictiques différents de chaque situation dans le DD, contrairement au DI, il se caractérise par l'unité énonciative et syntaxique. La référence des déictiques au DI revient au discours citant où il n'y a qu'une seule situation pour les déictiques.

Dans le DI, les déictiques de lieu sont des indications de lieu au moyen d'un nom propre (à PARIS,..) ou une indication qui lie à un personnage (chez lui,...). Quant aux déictiques de temps sont des noms comme (le lendemain, le jour même, la veille,..). Dernièrement, les embrayeurs de personne se traduisent par il/elle, sauf dans le dialogue, on trouve je/tu qui change les positions. (cf. Michèle Perret, 2005 : 104)

Alors, on peut considérer le DI comme une reformulation, une paraphrase ou une version des discours rapportés. Nous trouvons que Macron n'utilise pas cette forme du discours rapporté.

3.3 Discours indirect libre (DIL)

Après avoir exposé les deux formes du DR : le DD et DI, nous allons expliquer la dernière forme, c'est le discours indirect libre (désormais DIL). Tout simplement, le DIL est un mélange du DD et du DI, c'est-à-dire, il rassemble les caractéristiques de deux formes, sauf les signes typographiques qui se concernent le DD. On ne peut pas identifier l'appartenance des paroles à l'énonciateur du discours cité ou l'énonciateur du discours citant.

Il s'agit d'entendre la voix des personnages dans la voix du narrateur. En d'autres termes, il rapporte les paroles avec

les déictiques et les personnes du DI, mais, il n'existe pas un verbe introducteur ou la conjonction que. Nous trouvons que l'énonciateur du DIL est présenté par la troisième personne (il/elle).

Dans le Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Ducrot et Todorov définissent le DIL : « c'est un discours qui se présente à première vue comme un style indirect (...) mais qui est pénétré, dans sa structure sémantique et syntaxique par des propriétés de l'énonciation, donc, du discours du personnage » (Ducrot et Todorov, 1972 :387)

Quant à la polyphonie du DIL, il ne s'agit pas de deux voix qui se trouvent nettement dans le DD, et ne pas concerner l'absorption d'une voix dans l'autre qui se trouve dans le DI. Mais plutôt, il s'agit d'un mélange de deux voix. Michèle Perret 2005 cite que certains auteurs considèrent la forme (selon ...) du DR représente le DIL : Ex. selon les responsables de la communication....

Le DIL se caractérise par les discordances qui se trouvent entre la voix du locuteur rapporteur et celle de la personne dont les propos sont rapportés.

Hors contexte, on ne peut pas être interprété parce qu'il n'a pas de marques propres, au contraire du DD, qui se caractérise par les deux points et les guillemets, et DI, qui contient de la conjonction de subordination que.

Alors, nous constatons que le DIL a une ambiguïté qui demande un effort pour déchiffrer l'énoncé. Il faut identifier l'hétérogénéité énonciative et l'attribution de ce qui est dit. Autrement dit, nous ne trouvons aucun signe typographique (guillemets ou deux points) ou la conjonction de subordination que. Finalement, nous entendons la voix du personnage est confondue avec celle du narrateur.

Il est plus utilisé dans la littérature, surtout dans la narration littéraire. Mais, il est très rare dans le discours politique, spécialement, le discours électoral. Nous ne le trouvons pas dans les discours de Macon.

En somme, cette recherche nous révèle une série d'études qui concerne la polyphonie et le discours rapporté. A travers cette étude, nous pouvons analyser quelques discours de Macron pendant l'élection 2017, pour voir à quelle forme de polyphonie est utilisée dans ses discours. Nous avons pris en considération quelques linguistes qui ont exposé une approche d'examiner ce phénomène dans quelques travaux comme par exemple Bakhtine, Ducrot et Maingueneau. Nous voudrions conclure qu'avec l'explication théorique détaillée, nous pouvons distinguer entre les formes différentes de polyphonie.

Bibliographie

- Authier-Revuz Jacques, (92/93) : « Repères dans le champ du discours rapporté », in L'information grammaticale, n°55-56 : 38-42 / 10-15.
- Bakhtin, Mikhaïl (1929). Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique, Paris, Minuit. (traduction française 1977)
- Bakhtin, Mikhaïl (1970). Problèmes de la poétique de Dostoïevski, Lausanne, Editions l'Age d'Homme, Coll. « Slavica ».
- Bakhtine, Mikhaïl (1978). Esthétique et théorie du roman, Paris, Gallimard.
- Blanche-Benveniste Claire (2010), Approches de la langue parlée en français, nouvelle édition, Paris, Ophrys.
- Ducrot, Oswald et Todorov Tzvetan (1972). Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, éditions du Seuil, Paris.
- Ducrot et al. (1980). Les mots du discours, Paris, Editions de Minuit.
- Ducrot, Oswald (1984) : Le dire et le dit, Paris, Minuit.
- Maingueneau, Dominique (2009). L'Énonciation en Linguistique française. Paris : Hachette.
- Rosier, Laurence (1999). Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques, Paris, Champs linguistiques recherches, Duculot.

Rosier, Laurence (2008) : Le discours rapporté en français, Paris, Ophrys, coll. « L'essentiel français ».

Macron Emmanuel.14/01/2017. Le discours de Macron à Lille. Disponible sur : [

<https://en-marche.fr/articles/discours/meeting-macron-lille-discours>]

Macron Emmanuel. 4/02/2017. Le discours de Macron à Lyon. Disponible sur :

[<https://en-marche.fr/articles/discours/meeting-macron-lyon-discours>]